



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 5 février 2024

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti MM. Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat
Excusé :	M. Grégoire Favre

Demande de soutien

de répondre négativement à la demande de soutien du 8^e Festival du film d'animation de Savigny.

Taxe déchets / Permis d'établissement

de facturer la taxe déchets pour les permis d'établissement F.

Maison de commune / Accès le samedi

tenant compte que le cabinet de physiothérapie est ouvert le samedi matin, d'accepter de modifier l'horaire de fermeture de la porte d'entrée et de laisser le libre accès le samedi matin de 7h45 à 13h00.

Parking Ancienne-Poste à Mézières

d'accuser réception de la lettre de résiliation pour la location de la place de parc N°10.
d'attribuer cette place de parc à la première personne sur la liste d'attente.

Ordonnance pénale

malgré les arguments reçus, de délivrer une ordonnance pénale au propriétaire du véhicule qui n'a pas respecté la signalétique et a stationné sur une des places de parc mises à ban au parking du cimetière à Mézières le 31 janvier 2024.

CAMAC 226244 / Commune

d'abandonner le projet de construction d'un abri-bus à la Route du Borgeau à Carrouge, les restrictions imposées par la DGMR étant trop compliquées à appliquer.

CAMAC 228954 / Monachon - Devals

de mettre à l'enquête publique le projet d'assainissement énergétique du rural existant, la rénovation intérieure de l'appartement existant, la construction d'un nouvel appartement, d'un atelier créatif et aménagements extérieurs ainsi que l'assainissement de l'annexe et la transformation en un atelier bois.

CAMAC 223551 / Burkhard

dès réception de la déclaration de conformité de protection incendie, du rapport OIBT et de la taxation ECA du bâtiment, de délivrer le permis d'habiter/d'utiliser pour la rénovation et l'isolation de la toiture, pose de Vélux, de panneaux solaires photovoltaïques et installation d'une PAC air-eau.

CAMAC 229065 / Romande Energie

de donner le permis de fouille demandé par la Romande Energie, dès lors que tous les éléments nécessaires figurent déjà au dossier.

Parcelle N°64

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 42.96 m2 de panneaux solaires photovoltaïques. Cette propriété étant située hors zone à bâtir, le dossier sera transmis aux services de la DGTL pour décision finale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Patrick Emery



La Secrétaire adjointe



Marlène Muriset

⇒ prochaine séance municipale le 12 février 2024